

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 FEVRIER 2017**

-----

Le vingt-sept février de l'an deux mille dix-sept à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt et un février de l'an deux mille dix-sept conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAFF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER et M. HULIN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FOUCAULT à Mme CASAL DIT ESTEBAN  
M. DOSSMANN à M. JOLY  
M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
M. DERBANNE à M. DELORT  
M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE  
M. YAHIEL à M. HULIN

**EXCUSÉS**

Mme BARBET  
M. GRISSALANGE

**ABSENTS :**

M. CHARLES  
M. FOURNIER  
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme LIBONG

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'installation de Madame Ségolène DE CHABALIER suite à la démission de Madame Cécile DELBECQ.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### DESIGNE

- Madame Magali LIBONG, secrétaire de séance,

### ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN déclare être candidate. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret et à la majorité des suffrages.

Le dépouillement du vote (1 <sup>er</sup> tour) a donné les résultats suivants :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Nombre de bulletins nuls	2
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue	14
<b>A obtenu :</b> - Madame CASAL DIT ESTEBAN	26

Madame CASAL DIT ESTEBAN, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamée 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire par 26 voix pour et 2 abstentions et est immédiatement installée.

Par conséquent, le Conseil municipal prend acte alors du tableau comme suit :

Premier Adjoint	Madame Caroline FOUCAULT
Deuxième Adjoint	Monsieur Gérard DOSSMANN
Troisième Adjoint	Madame Dominique LEGOFF
Quatrième Adjoint	Monsieur Jean-Louis DELORT
Cinquième Adjoint	Madame Véronique CHATEAU-GILLE
Sixième Adjoint	Monsieur Jean-Paul MORDEFROID
Septième Adjoint	Monsieur François Guy TREBULLE
Huitième Adjoint	Madame Elisabeth ROQUAIN
Neuvième Adjoint	Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN

## DESIGNE

- Madame Ségolène DE CHABALIER, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, au sein de la commission Travaux, voirie et bâtiments,
- Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, au sein de la commission Accessibilité et handicap,
- Madame Ségolène DE CHABALIER, remplacement de Madame Cécile DELBECQ, à la commission Urbanisme et habitat,
- Madame Rozenn BOULER, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, à la commission Logement,
- Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, en tant que membre titulaire, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), par 26 voix pour, Monsieur Vincent HULIN ayant obtenu 2 voix,
- Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, en tant que membre titulaire, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, au sein du Syndicat Intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre (SYB), par 26 voix pour, Monsieur Vincent HULIN ayant obtenu 2 voix,
- Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, en tant que membre titulaire, en remplacement de Madame Cécile DELBECQ, au sein du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB), (ancien Syndicat Intercommunal d'Etude d'Aménagement de la Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB), par 26 voix pour, Monsieur Vincent HULIN ayant obtenu 2 voix,
- Madame Rozenn BOULER, en tant que membre suppléant pour représenter la commune au sein du Forum métropolitain du Grand Paris, par 26 voix pour, Monsieur Vincent HULIN ayant obtenu 2 voix,
- Madame Rozenn BOULER pour représenter la commune au sein du conseil d'établissement du Foyer des Aulnaies par 26 voix pour, Monsieur Vincent HULIN ayant obtenu 2 voix.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.